

Connaissances Techniques pour la remise des produits d'autodéfense – Formation intense d'un jour avec examen fédéral –



La loi sur les produits chimiques (LChim) exige que **toute personne qui remet à un utilisateur final certains produits dangereux** à titre commercial possède des « connaissances techniques » dans la matière. **Cette restriction concerne également la vente des produits pour l'auto-défense, en particulier le « spray au poivre »** (capsaïcine, OC et PAVA).

Ces connaissances sont définies dans l'« ordonnance sur les connaissances techniques » **RS 813.131.21** et validées par un examen fédéral. Il ne suffit pas de connaître le produit et savoir le manipuler – il faut aussi connaître la législation applicable, et surtout être capable de conseiller un client ou un utilisateur correctement.

- Ce **cours interactif d'un jour avec examen fédéral** transmet tout ce qu'il faut savoir en tant que vendeur des produits d'autodéfense de manière pragmatique.
- Le certificat sera expressément **limité à la vente du spray au poivre**. Si vous avez l'intention de vendre d'autres produits du groupe 1 ou 2, vous devez acquérir le certificat « connaissances techniques » illimité.

Public cible	Ce cours s'adresse à toute personne qui vend des produits chimiques d'autodéfense (« spray au poivre ») et qui souhaite donc obtenir le certificat sur les connaissances techniques selon RS 813.131.21 pour la remise de ces produits.
Objectifs et Bénéfices	<ul style="list-style-type: none"> • Comprendre le fonctionnement et les divers dangers de ces produits ainsi que les mesures de sécurité appropriées. • Comprendre la structure d'une fiche de données de sécurité (FDS) et être capable d'y trouver des informations de manière ciblée et rapide. • Pouvoir informer aisément vos clients – et vos collaborateurs ! - sur l'utilisation, l'entreposage et l'élimination correcte de ces produits. • Obtenir une vue d'ensemble du droit chimique en suisse. • Obtenir le certificat Connaissances Techniques RS 813.131.21 pour la remise des produits d'autodéfense.
Contenu (petit extrait)	<ul style="list-style-type: none"> • Qu'est-ce que le « spray au poivre » et quelle est la différence par rapport aux autres sprays (CS, CN, ...) ? • Qu'est-ce qui rend ce produit « dangereux » ? Comment se protéger, protéger son entourage et notre environnement des effets de ces produits ? • Sur quels détails, dans quelle forme et combien de temps doit-on renseigner un client ? Y a-t-il une différence entre un client privé et un professionnel ? Quoi faire en cas d'achat par un tiers (p.ex. la maman qui achète pour sa fille) ? • Quels sont les produits qu'un commerce peut vendre ? Lesquels doit-on reprendre ? Doit-on mettre certains produits sous clé ? • Quand dois-je remettre une fiche de données de sécurité, et sous quelle forme ?
Ce que disent les participants	<ul style="list-style-type: none"> • « clarté des explications, ambiance du cours, structure du cours » • « petite classe, cadre, horaire, explications simples. » • « la méthode d'enseignement, sympa »
Crédits	Le cours se termine par un examen fédéral avec certificat. Depuis 2019, 100% des participants réussissent leur permis au premier coup !
Langue	Disponible en français et en allemand.
Formateur	Dr. rer. nat. Jörg Hau, PMP, chimiste et certifié selon RS 813.131.21.
Logistique	Formation hautement interactive dans le style d'un atelier , les dates sont sur notre site web . Nous pouvons également dispenser ce cours en interne dans votre entreprise. Durée : 1 jour entier incluant l'examen. Participants : min. 4, max. 12.

